

**Convention entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand  
Résidence Stalingrad – Programme de construction de 19 logements  
locatifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 34*

**LE 27 MAI DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

M. François Lefebvre, Adjoint au Maire, expose que la S.A. Sodineuf Habitat Normand souhaite réaliser une résidence de 19 logements locatifs sur un terrain qu'elle a acquis de la Ville de Dieppe, cadastré section AW n° 53 pour une superficie totale de 3561 m<sup>2</sup>, jouxtant le lycée Emulation Dieppoise et situé pointe Stalingrad, dans la Zac Dieppe Sud. Ce projet est implanté sur le même terrain que la construction de la résidence Jeunes Salariés (21 logements foyers PLAI) également réalisée par Sodineuf Habitat Normand.

La résidence Stalingrad est un projet de bâtiment collectif R+2 de 19 logements locatifs sociaux PLUS Construction Démolition de types T2 (8), T3 (10) et T4 (1). Ces logements seront en partie destinés au relogement de familles issues des immeubles démolis dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de Neuville Nord.

Le terrain étant situé dans la Zac Dieppe Sud, les dispositions techniques liées aux réseaux seront à prévoir avec la Semad, aménageur de la zone.

La convention à intervenir précise la répartition des logements. Ainsi la Ville se voit réserver, par dérogation aux dispositions de l'article R 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, pour une durée de 20 ans, 6 logements comprenant 1 T2 « économique », 2 T2 « confort », et 3 T3 « confort ». Les logements seront attribués par la Commission d'attribution de Sodineuf Habitat Normand. Monsieur le Maire sera membre de cette Commission avec voix délibérative.

La Ville accordera à Sodineuf Habitat Normand la garantie du remboursement des annuités des prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des limites acceptées par le prêteur. Cette garantie fera l'objet d'une convention particulière.

Considérant :

- la convention à intervenir entre Sodineuf Habitat Normand et la Ville de Dieppe qui règle les modalités d'intervention de chacun dans le programme de construction de 19 logements locatifs collectifs PLUS CD,
- les avis formulés par les commissions n° 6 du 17 mai 2010 et n° 2 du 18 mai

Vu :

- l'article 38 de la loi n° 91-662 du 13 juillet 1991, dite loi L.O.V. (Loi d'Orientation pour la Ville),
- le décret n° 92-726 du 28 juillet 1992.
- la dérogation aux dispositions de l'article R.441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation

- la convention de concession en date du 10 juin 1999 délégrant l'aménagement de la Zac Dieppe Sud à la Semad,
- le projet de rénovation urbaine du quartier de Neuville Nord et le plan de relogement approuvé par les différents partenaires sociaux et financiers du projet ANRU,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre Sodineuf Habitat Normand et la Ville de Dieppe pour la réalisation de la résidence Stalingrad, comprenant la construction de 19 logements locatifs collectifs PLUS CD,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, et toutes pièces relatives à cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ **Messieurs Hugues FALAIZE, François LEFEBVRE et Jacques BOUDIER, ne participent pas au vote.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.